

TOUS MÉCÈNES OU DONATEURS POUR SOUTENIR LA COLLINE DE LA CHAPELLE N-D DU HAUT À RONCHAMP

Depuis la Révolution française, la chapelle Notre-Dame du Haut a été rachetée par des habitants de Ronchamp et a connu des formes juridiques différentes. Elle n'est ni la propriété de la commune, ni du diocèse, mais d'une association privée (loi 1901) composée de quarante bénévoles: l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut (AONDH), qui doit subvenir à l'entretien de ce patrimoine.

Depuis 2002, l'AONDH a l'ambition d'une reconnaissance par l'UNESCO (Objectif atteint en juillet 2016). Dans cette perspective, en 2005 l'association s'engage dans un large projet d'ensemble de requalification du sommet de la colline pour mieux accueillir les visiteurs : transformer la structure d'accueil, végétaliser et réduire l'impact du parking, reprendre l'ensemble de la couronne paysagère du sommet du site. Ces investissements qui assurent l'avenir s'accompagnent d'un suivi au quotidien

de l'existant : un ensemble classé Monument historique qui a plus de soixante ans : la chapelle, l'abri du pèlerin, la maison du chapelain, la pyramide du monument à la Paix, le portique des cloches, le bassin ... et un ensemble paysager qu'il faut entretenir.

En 2003, l'AONDH a lancé avec l'architecte Renzo PIANO le projet d'un nouveau bâtiment d'accueil et de la mise en place d'une présence spirituelle permanente sur la colline.

En 2011, sont inaugurés une Porterie et le Monastère Ste Claire après un réaménagement du site .

Aujourd'hui, l'AONDH désire s'associer à vous, particuliers, entreprises, pour assurer la transmission de ce patrimoine d'exception. Vous pouvez l'aider à subvenir à ces lourdes charges par un don, si minime soit-il.



Association Œuvre Notre-Dame du Haut

Pour devenir mécènes ou donateurs, si vous ne l'êtes pas déjà, merci de remplir ce coupon et de l'envoyer par courrier avec votre chèque à l'ordre de l'AONDH à l'adresse suivante :

Association Œuvre Notre-Dame du Haut
13, rue de la chapelle
70250 RONCHAMP

Les particuliers (donateurs) bénéficient d'une réduction directe d'impôts de 66% des dons plafonnée à 20% du revenu imposable.

Les entreprises (mécènes) bénéficient d'une réduction d'impôts de 60% du montant des sommes versées au titre de mécénat, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.

Dans ces deux cas, la réduction d'impôts peut être étalée sur cinq ans.

L'AONDH délivre un reçu fiscal pour tout apport en mécénat ou don égal ou supérieur à 20€, un don de 100 € coûte en réalité 34 € en raison du crédit d'impôt

JE DEVIENS MÉCÈNE OU DONATEUR POUR SOUTENIR L'AONDH

MES COORDONNÉES :

Civilité :
Nom : Prénom :
Société :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :
Montant de mon don : €

L'AONDH vous remercie pour votre soutien à la Colline Notre-Dame du Haut !

Votre don contribuera à la préservation et à la mise en valeur de ce site de renommée internationale